



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 18 août 2022

#### RODÉOS URBAINS

##### **Renforcement de la lutte contre les rodéos urbains : bilan des opérations en Moselle**

Les rodéos urbains motorisés sont à l'origine de graves troubles à l'ordre public, d'insécurité et de nuisances sonores et apportent ainsi de nombreux risques pour la sécurité des personnes. Ils causent des accidents parfois dramatiques. La lutte contre ces comportements routiers dangereux constitue une priorité.

Par instruction du 8 août 2022, le ministre de l'intérieur a souligné l'implication de la police et de la gendarmerie dans le cadre de la lutte contre les rodéos urbains. Il a souhaité que cette action soit renforcée afin d'atteindre 10 000 contrôles au mois d'août.

Suite à ces instructions, les forces de l'ordre ont mené quotidiennement des opérations sur le département mobilisant 222 agents, police et gendarmerie confondues. Ainsi, 46 opérations de contrôles de rodéos urbains ont été réalisées depuis le 8 août, au cours desquelles 781 personnes ont été contrôlées, dont 8 interpellées, 109 verbalisées. 2 individus ont été placés en garde à vue et un deux roues a été saisi.

Pour rappel, la loi du 3 août 2018 « renforçant la lutte contre les rodéos motorisés » expose les contrevenants à une peine d'emprisonnement d'un an, couplée à une amende de 15 000 euros.

La sanction peut s'alourdir en cas de circonstances aggravantes :

- En cas d'infraction commise en groupe, les auteurs risquent deux ans de prison et une amende de 30 000 euros.
- En cas de consommation d'alcool ou de stupéfiants, la peine d'emprisonnement est de 3 ans, et l'amende de 45 000 euros.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

#### **Contacts presse**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle